

Nantes, le 10 février 2022

Direction de la Santé Publique et Environnementale
Pôle Evaluation des Risques - Risques Emergents

Affaire suivie par : Capucine MONTEL
02.44.81.30.36
ARS-PDL-DSPE-MRSE@ars.sante.fr

Réf. : 22_0103__ICPE_EARL_CLOFREBIN_SAINTE-AIGNAN

La responsable du Pôle Evaluation des Risques –
Risques Emergents

à

Monsieur le Préfet de la région Pays de la Loire Préfet
de Sarthe
Direction des coordinations de politiques publiques et
de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'utilités publique

Objet : Demande d'autorisation présentée par l'EARL de Clofrebin pour la fusion de deux exploitations avicoles portant la surface d'exploitation à 4520 m2 utile au lieu-dit « La Vacherie », implantée sur la commune de Saint-Aignan.).

Par courrier du 07 janvier 2021, vous avez sollicité l'avis de mes services concernant la demande citée en objet.

Le projet consiste à fusionner deux exploitations avicoles en pratiquant la rotation des espèces de volailles et en construisant deux nouveaux bâtiments d'élevage de 1510 m2 chacun au lieu-dit « la Vacherie » sur la commune de Saint-Aignan. Cette nouvelle exploitation portera sa capacité d'accueil à 97240 poulets.

En fonction des éléments du dossier, je note que :

- Le projet n'est pas situé sur un périmètre de protection de forages d'adduction d'eau publique, ainsi que le plan d'épandage ;
- Les distances entre les bâtiments ou annexes d'élevage et les tiers les plus proches sont à 300 mètres. Les impacts sonores, olfactifs et visuels seront donc limités.

Après examen, je donne un avis favorable à cette demande d'autorisation.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Chantal GLOAGUEN

